

# CONCOURS PHOTOS 2024

2ème édition

## ARTICLE 1 :

Les éco-délégués du lycée Merleau-Ponty, organisent un concours photos du mercredi 7 février 2023 au samedi 9 mars 2024

## ARTICLE 2 :

Thème proposé :

Un prix « Coup de coeur » sera également décerné.

## ARTICLE 3 :

La participation à ce concours photos est ouverte à toutes et à tous les photographes, sans limite d'âge.

Les membres du jury ne sont pas admis à concourir.

Les participants déclarent et garantissent : -être l'auteur de la photo postée pour le concours et par conséquent titulaires exclusifs des droits de propriétés littéraires et artistiques à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo. Dans le cas où des images représenteraient des personnes physiques ou morale reconnaissables ou des biens privés, le photographe s'engage à pouvoir présenter si besoin et sans délai l'autorisation de publication signée.

La participation à ce concours implique l'acceptation expresse sans restriction ni réserve du présent règlement dans son intégralité.

## ARTICLE 4 :

Le nombre de photos présentées est limité à 2 par auteur.

## ARTICLE 5 : Modalités

- 3.1 : Modalités techniques

Les photographies doivent être fournies par envoi numérique.

Les images sélectionnées pour l'exposition seront tirées aux frais des organisateurs. Toute image présentée sous fichier numérique JPG et PDF doit être correctement référencée.

Des travaux entièrement réalisés à l'ordinateur, des photomontages, des photographies avec signature ou watermark ne seront pas admis.

Il est possible de recourir à la manipulation digitale pour optimiser l'image. Il est également possible de couper une image, mais il n'est pas permis d'ajouter ou d'éliminer un élément clé de la composition. La luminosité, le contraste, la balance de la couleur peuvent être réglés mais la retouche locale est interdite. Des tâches de poussière, des éléments mineurs, ... peuvent être retouchés.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une photo dont le contenu serait trop altéré, hors-sujet ; la photographie doit rester une représentation réaliste du sujet.

- 3.2 : Modalités de participation

Pour participer au concours, le participant doit envoyer par e-mail à l'adresse suivante : [concoursphotosmp2023@gmail.com](mailto:concoursphotosmp2023@gmail.com) - sa ou ses photos (au nombre de 2 maximum), - une autorisation parentale pour les participants mineurs, et compléter le formulaire d'inscription en ligne sur PRONOTE de votre établissement. Toute participation envoyée sans bulletin d'inscription ne pourra être acceptée. Le nom du fichier photo doit préciser le nom et le prénom du participant. La date limite de dépôt des photos est fixée au samedi 9 mars 2024 à minuit. Seules la date et l'heure de réception de la photo font foi.

## **ARTICLE 7 :**

Exposition au CDI du lycée : à partir du jeudi 04 avril jusqu'au vendredi 12 avril inclus.

Réunion du Jury : semaine du 8 au 12 avril.

Remise des prix : le vendredi 12 avril à 17 heures (les dates d'expositions peuvent être modifiées).

## **ARTICLE 8 : DISPOSITIONS DIVERSES**

Il ne sera attribué qu'un seul lot par auteur primé.

Un prix spécial jury sera attribué pour une photographie « coup de coeur ».

Le vote s'effectuera de manière anonyme. Les juges ne connaîtront donc pas les noms de participants. Le jury évaluera les images en se fondant sur l'impact visuel, la composition, l'originalité, la créativité mais aussi sur la capacité de communiquer, un sentiment ou une émotion.

Les décisions du jury seront sans appel.

Le palmarès sera dévoilé lors de la cérémonie de remise de prix le 12 avril à 17 heures.

Les lots (tirages photos, livres...) seront remis aux lauréats lors de la remise des prix. Chaque lauréat devra prendre les dispositions nécessaires pour récupérer son lot.

## **ARTICLE 9 :**

La concours photo a vocation à être équitable.

Le concours respecte le droit d'auteur et ne comporte aucune clause de cession des images.

Il n'est fait aucun usage des images non gagnantes.

Les organisateurs n'utilisent les images gagnantes que dans le cadre du concours (informations, exposition, site, compte-rendu...), pour présenter le palmarès, en précisant les noms des auteurs.

## **ARTICLE 10 :**

Les informations personnelles concernant l'inscription des participants au concours, y compris leur identité, sont confidentielles. L'organisateur du concours s'engage sur l'honneur à respecter les conditions légales de confidentialité applicables en France et à ne pas divulguer ces informations à des tiers.

**CONTACT : : Insta : [le.concours.photos.du.17](https://www.instagram.com/le.concours.photos.du.17)**

## **CALENDRIER DU CONCOURS**

Date de début du concours : 6 février 2024

Date de clôture : 9 mars 2024 à minuit

Envoi du fichier d'impression haute définition pour les tirages papiers : avant le 29 mars 2024

Installation de l'exposition : mercredi 3 avril

Vote du jury : ? avril 2024

Exposition au CDI du lycée Merleau-Ponty : du 04 avril au 12 avril 2024

Cérémonie d'annonce du palmarès et de remise des prix : 12 avril 2024